

ASSISES DE LA DISTRIBUTION

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Distribution/commercialisation

COMMENT ?

Outils de planification : Document cadre

QUOI ?

Agir en faveur de l'accès à l'alimentation

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Amélioration de l'accès à l'alimentation, Amélioration de la santé grâce à une alimentation saine

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, Amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs cultures : Maintien des patrimoines alimentaires, Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Création de dynamiques économiques dans le territoire, Synergie entre les acteurs, Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information

OBJECTIFS

- Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux, les rendre plus visibles et plus accessibles
- Assurer une juste répartition de la valeur tout au long de la chaîne (du producteur au distributeur)
- Répondre aux attentes sociétales sur l'environnement

RÉSUMÉ

En réponse à la forte demande des habitants pour une plus ample consommation de produits locaux, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a mis en place les assises de la distribution, qui prennent place dans le cadre de l'élaboration du Pacte régional pour une alimentation durable. Elle repose sur la mise en place d'une démarche coconstruite avec les acteurs de la distribution à partir d'une charte partagée.

La charte défend le renforcement de la place des produits locaux dans les circuits de commercialisation des secteurs de la distribution, grande distribution, distribution spécialisée (magasins Bio en particulier), distribution traditionnelle et RHD, dans le respect de la répartition de la valeur entre les acteurs de la chaîne et de principes environnementaux. Cette charte, base simple, fédératrice, se complétera d'une partie spécifique par type de distribution ou enseigne en plans d'actions s'inscrivant dans la durée (3 ans). Ces engagements dans la durée favoriseront des actions structurantes. Les chartes seront affichées (transparence des chartes) pour valoriser les actions des enseignes auprès du grand public.



DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Voté en Décembre 2018, mis en action à partir de septembre 2019

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : 5 millions d'euros

PARTENAIRES :

- Circuits de distributions
- Chambre régionale d'agriculture
- Producteurs, transformateurs, interprofessions
- Coop de France
- Area
- Groupe citoyens

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1 Co-construction des chartes novembre 2019 – mars 2020. Rencontre d'acteurs locaux de la production et de la transformation pour une analyse de leurs liens et besoins vis-à-vis de la distribution : axes prioritaires de négociation, recensement de freins et atouts, besoins spécifiques selon les filières.

A partir de novembre 2019 : Premières réunions de travail sur la Charte avec les acteurs de l'alimentation

Janvier-février 2020 : rencontres bilatérales techniques de la filière avec la Chambre d'agriculture, les Sociétés, la Coop de France, AREA.

Mars 2020 : Rencontre des dirigeants nationaux des enseignes.

2 Printemps 2020 : Signature de la Charte au 2nd Printemps de l'Alimentation durable d'Occitanie (16-17 mai – Toulouse).

3 Suivi Aout 2020 – Avril 2021 : évaluation annuelle des engagements des enseignes par un comité de suivi citoyen.

Liste d'actions en parallèle :

- Sensibilisation des enseignes : journées de « formation » des commerçants et chefs de rayons pour les sensibiliser et leur faire découvrir les produits locaux
- Structuration de l'offre à partir de cartographies des productions et des acteurs sur le terrain
- Renforcement des plateformes de consolidation de l'offre
- Lancement d'un travail avec le cluster logistique (Perpignan) pour lever les freins logistiques à l'approvisionnement local et réduire les coûts de transport au profit du prix au producteur.
- Organisation d'opérations propres à chaque enseigne de rencontres avec les producteurs de la Région.
- Travail de communication pour visibiliser les produits de la Région en magasin (réglettes, espaces régionaux identifiés dans les rayons, etc).

RÉSULTATS

Les Assises étant encore à leurs prémices, aucun bilan ne peut être fourni. Toutefois, la Région a établi des visées opérationnelles, accompagnées d'un suivi construit sur quelques indicateurs.

Les visées opérationnelles :

- Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux, les rendre plus visibles et plus accessibles par du sourcing, de la communication, le développement de la Marque Sud de France...
- Faciliter l'accès aux modes de distribution les plus adaptés aux évolutions des marchés à tous les fournisseurs.
- Améliorer l'accès à la grande distribution – qui représente

les trois quarts de la vente alimentaire – tout en imposant quelques engagements de sa part comme donner de la visibilité aux produits locaux dans les systèmes d'information centralisés et rendre obligatoire le référencement (interlocuteur identifié localement) de ces produits en magasin, fixer des prix adaptés au marché pour les produits locaux en assurant une juste répartition de la valeur tout au long de la chaîne.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.laregion.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://www.laregion.fr/IMG/pdf/pacte_vdef_avec_edito.pdf